

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÉSOLUTION PP-058**

**Afin d'autoriser l'implantation temporaire d'un bâtiment de deux étages comprenant 14 classes modulaires annexé au bâtiment situé au 10339, avenue du Parc-Georges, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

---

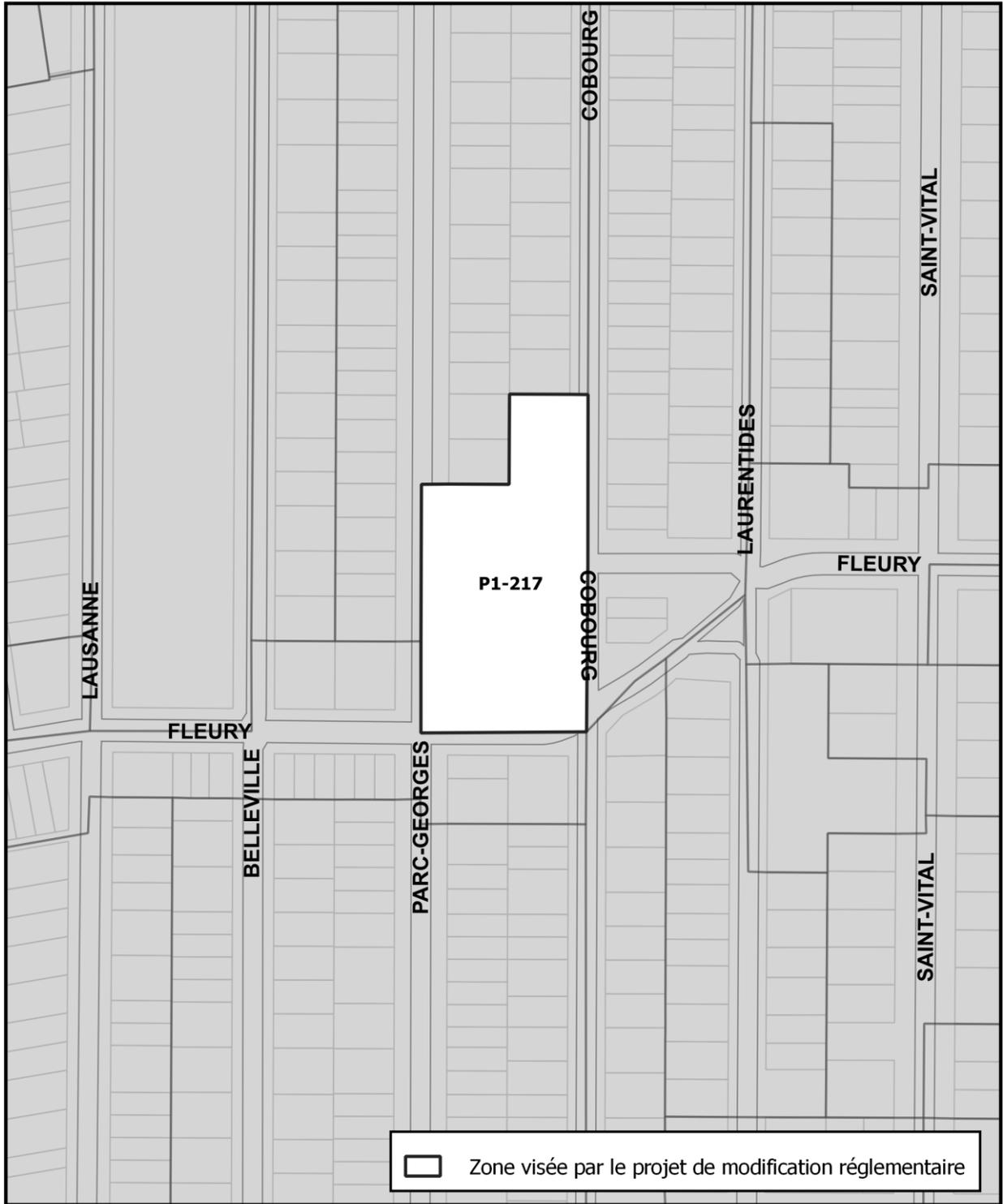
AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 9 mai 2023, le projet de résolution PP-058 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI 23 MAI 2023, À 18 H 30, À LA SALLE L'ABBÉ-HORACE SITUÉE AU 4243 RUE CHARLEROI, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire et vise la zone décrite ci-dessous :



QUE ce projet de résolution peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charlevoix, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 9 mai 2023.